

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2018

---

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION POUR UNE RELATION DE  
CONFIANCE AVEC LE PUBLIC - (N° 806)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 109

présenté par  
M. Guerini, rapporteur

### ARTICLE 16

À l'alinéa 13, après le mot :

« évaluation »

insérer les mots :

« , notamment de son impact sur les délais administratifs, »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir cet article dans la rédaction issue des travaux de l'Assemblée nationale en séance publique.